



**swisscom**

# Mobile Aid Business

Conditions générales

Swisscom (Suisse) SA



## 1 Objet et applicabilité des présentes conditions générales

Avec Mobile Aid Business, Swisscom met à disposition des entreprises en Suisse (désignées dans ce document par «clients») à leur demande, pendant une durée limitée, des boîtes de collecte (boîtes Mobile Aid) destinées à collecter des téléphones mobiles qui ne sont plus utilisés, dans leurs locaux en Suisse, dans le but de les éliminer ou de les recycler, par l'intermédiaire de Swisscom et de tiers. Les éventuels bénéfices réalisés après élimination et recyclage sont reversés à la fondation SOS Villages d'Enfants Suisse.

Du fait du recours au service Mobile Aid Business de Swisscom, seules les présentes conditions générales s'appliquent, sauf mention contraire. Elles sont remises au client avec sa demande et publiées sur Internet<sup>1</sup>; toute condition supplémentaire ou différente du client est exclue et n'a aucun effet dans le cadre du présent rapport juridique.

## 2 Prestations et responsabilités

### 2.1 Demande du client / Définition de la collecte

Le client demande par écrit à Swisscom de participer. Swisscom clarifie avec le client les détails de l'action de collecte et décide seul et librement de la participation ou non du client. Les boîtes de collecte Mobile Aid ne sont remises que si la participation est confirmée par Swisscom.

### 2.2 Boîtes de collecte Mobile Aid

Swisscom met à la disposition du client une boîte de collecte (boîte Mobile Aid) à l'endroit désigné par lui en Suisse pour une période convenue de gré à gré et indiquée sur la confirmation de livraison. À la demande du client, plusieurs boîtes Mobile Aid peuvent être mises en place sur un site ou différents sites du client en Suisse. La boîte Mobile Aid mesure 95 cm de hauteur et 37 cm de largeur et de longueur. Le matériau principal des boîtes Mobile Aid est le bois.

### 2.3 Communication / Marketing

Swisscom met à la disposition du client des supports de communication (flyer, vidéo, photos et sacs de collecte en allemand, français, italien ou anglais) pour son action de collecte. Les opérations de communication réalisées dans ce cadre par le client doivent être discutées au préalable avec Swisscom. L'utilisation de tout co-branding suppose l'accord préalable et express de Swisscom et de la fondation SOS Villages d'Enfants Suisse.

### 2.4 Mise à disposition et transport des boîtes Mobile Aid

Swisscom se charge de la livraison et de la récupération des boîtes Mobile Aid au début et à la fin de la période définie sur le site désigné au préalable par le client. Aucuns frais ne sont facturés au client pour la mise à disposition et le transport.

### 2.5 Réalisation de la collecte par le client, surveillance

La collecte en soi, notamment la surveillance et la sécurité des boîtes Mobile Aid ainsi que de leur contenu, est de la seule responsabilité du client entre le moment de la livraison des boîtes et leur récupération. Le client ne met en place les boîtes Mobile Aid que dans des zones surveillées au sein de ses locaux (p. ex. à la réception). Si la boîte Mobile Aid ne peut pas être surveillée, pendant la nuit par exemple, le client s'engage à conserver la boîte Mobile Aid dans une pièce sécurisée et fermée à clé pendant la période où elle ne peut pas faire l'objet d'une surveillance. Les boîtes Mobile Aid sont protégées en usine par un cadenas à combinaison pour éviter tout accès spontané.

### 2.6 Effacement des données; élimination ou recyclage

Il est de la responsabilité des utilisateurs qui déposent leurs appareils dans une boîte Mobile Aid d'effacer au préalable les éventuelles données de leurs téléphones mobiles. En déposant son appareil, son propriétaire renonce définitivement à tout titre de propriété. Swisscom recommande impérativement de réinitialiser les appareils avant de les déposer dans la boîte sur les réglages par défaut et d'effacer toutes les données des utilisateurs, ou de retirer les supports de données (p. ex. cartes mémoire) et suppose que cela a été fait.

Les appareils collectés sont ensuite remis à l'entreprise sociale Réalise afin d'être éliminés ou reconditionnés et revendus. Lors du tri pour le recyclage, les appareils recyclables sont réinitialisés et les données des utilisateurs encore présentes sont effacées avec un soin professionnel.

### 2.7 Résultat de l'action de collecte

Les appareils collectés sont comptés par le partenaire logistique de Swisscom et le résultat est communiqué au client. Les bénéfices restants après élimination ou éventuelle revente des appareils collectés dans le cadre de Mobile Aid Business sont reversés périodiquement à la fondation SOS Villages d'Enfants. Swisscom réalise ses propres prestations (sauf les prestations des tiers auxquels elle a recours) gratuitement dans le cadre de Mobile Aid Business.

## 3 Dispositions légales

La responsabilité des parties pour négligence est exclue, si la loi l'autorise.

Swisscom peut mandater des tiers (notamment des sous-traitants) pour remplir ses obligations. Les parties conviennent que le for compétent pour les éventuels conflits résultant de ce rapport juridique est exclusivement les tribunaux ordinaires à Berne (Suisse). Toutefois, Swisscom est autorisée à engager des poursuites contre le client au siège social de ce dernier.

<sup>1</sup> <http://www.swisscom.ch/>